

## Contenants, emballages, imprimés : Bilan très positif pour 2025

**Montmagny, le 11 mai 2026-** La première année d'application du système modernisé de collecte sélective, entré en vigueur le 1er janvier 2025 sous la responsabilité d'Éco Entreprises Québec, marque un tournant important dans la récupération des matières résiduelles.

À l'échelle de la MRC de Montmagny, cette première année de modernisation s'accompagne de résultats encourageants. En 2025, la quantité de matières recyclables collectées a augmenté par rapport à 2024, tandis que la quantité de déchets enfouis a atteint son plus bas niveau depuis 2006. Ces résultats peuvent notamment s'expliquer par la modernisation de la collecte sélective, les efforts de sensibilisation misant sur la simplicité du geste de tri, ainsi que par l'implantation de la collecte des matières organiques dans la majorité des municipalités de la MRC.

### Nombreuses actions

Parmi les actions réalisées, la MRC a réalisé des capsules vidéo humoristiques et des montages photos pour vulgariser les bons gestes de tri sur les réseaux sociaux. Elle a également diffusé des publicités dans les journaux locaux, présenté des capsules d'information à CMATV et mené des activités de sensibilisation dans les écoles ainsi que lors d'événements publics. Ces efforts visaient à rendre l'information plus accessible et concrète, mais aussi à "démêler" la population face aux nouvelles consignes de tri. La MRC souhaitait rappeler que la collecte sélective est maintenant plus facile à comprendre. « On ne se fie plus aux numéros ni au type de matières, mais à une question simple : est-ce un contenant, un emballage ou un imprimé? Comme on le répète à la MRC : c'est simple de même! » disait en souriant Martine Létourneau, agente en environnement.

### Bilan EEQ

Dans son bilan 2025, ÉEQ dresse un portrait positif de la première année de transition, marquée par une continuité des services, une hausse du recyclage local et près de 791 000 tonnes de matières récupérées à l'échelle du Québec. Le bilan fait également état d'un taux de récupération résidentiel de 87 %. La réduction de la contamination demeure toutefois un enjeu important, puisque les matières mal triées nuisent à la performance du système. C'est pourquoi la MRC poursuivra ses actions de sensibilisation auprès de la population.

La MRC invite la population à continuer de s'informer, à vérifier les consignes de tri et à adopter le réflexe de se demander si l'objet déposé dans le bac est bien un contenant, un emballage ou un imprimé. Pour plus d'information : [Récupération - MRC de Montmagny](#)

Source : Myriam Fortin | Communications – MRC de Montmagny | [mfortin@montmagny.com](mailto:mfortin@montmagny.com)  
418 248-5985 p. 354

Information : Martine Létourneau | Agente en environnement – MRC de Montmagny |  
[mletourneau@montmagny.com](mailto:mletourneau@montmagny.com) | 418 248-5985 p. 343